



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9492<sup>e</sup>** séance

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, à 15 h 40

New York

*Provisoire*

*Présidents :* M. De la Gasca López Domínguez/M. Montalvo Sosa . . . . . (Équateur)

*Membres :*

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Albanie . . . . .   | M. Spasse                    |
| Brésil . . . . .  | M. França Danese             |
| Chine . . . . .   | M. Dai Bing                  |
| Émirats arabes unis . . . . .                                 | M <sup>me</sup> Nusseibeh    |
| États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Wood                      |
| Fédération de Russie . . . . .                                | M <sup>me</sup> Evstigneeva  |
| France . . . . .  | M <sup>me</sup> Paolini      |
| Gabon . . . . .   | M <sup>me</sup> Ngyema Ndong |
| Ghana . . . . .   | M. Agyeman                   |
| Japon . . . . .   | M <sup>me</sup> Shino        |
| Malte . . . . .   | M. Camilleri                 |
| Mozambique . . . . .  | M. Afonso                    |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Kariuki                   |
| Suisse . . . . .  | M. Hauri                     |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/940, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

#### *Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

#### *Votent contre :*

Néant

#### *S'abstiennent :*

Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2715 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2715 (2023), et remercie les membres du Conseil de leur coopération.

Soyons clairs : le Royaume-Uni n'aurait pas choisi de fermer la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) à cet instant. Nous saluons le travail accompli par la Mission

avant et depuis le début du conflit. Toutefois, compte tenu de la demande sans équivoque des autorités soudanaises de mettre immédiatement fin à la MINUATS, nous avons travaillé sans relâche, en tant que rédacteur chargé du dossier soudanais, pour parvenir à un compromis qui permette une transition et une liquidation ordonnées. Nous rappelons qu'il incombe encore aux autorités soudanaises de garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de la MINUATS pendant cette transition, et nous demandons leur pleine coopération pour permettre un retrait ordonné et le transfert des tâches pertinentes, notamment en accordant les visas nécessaires en temps voulu.

Le conflit au Soudan a compromis la transition politique que la MINUATS avait pour mandat de soutenir. Il a donné lieu à d'immenses souffrances humaines, à des atrocités contre les civils et à des informations faisant état de nettoyage ethnique au Darfour. Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit, et les deux parties belligérantes doivent engager des pourparlers sérieux en vue d'un cessez-le-feu permanent et du transfert du pouvoir à un gouvernement civil. De plus, même si la mission des Nations Unies chargée d'assister la transition démocratique au Soudan va prendre fin, il n'en demeure pas moins que l'ONU et la communauté internationale doivent continuer de soutenir le peuple soudanais. Nous saluons la nomination de Ramtane Lamamra en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, et nous encourageons toutes les parties à collaborer avec lui de manière constructive.

Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de poursuivre son étroite coopération avec les membres du Conseil, l'ONU, les autorités soudanaises et les autres parties prenantes, afin d'aider le peuple soudanais à réaliser ses aspirations à un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je salue la présence à la séance d'aujourd'hui de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan.

Au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, je remercie sincèrement le Royaume-Uni d'avoir facilité l'adoption de la résolution 2715 (2023), sur la fin du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), à la demande du Soudan. De plus, nous saluons la coopération de nos collègues à la Mission permanente du Soudan durant le processus de négociation.

Tout au long des négociations, et conscients que la MINUATS était une mission politique spéciale au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, les trois

membres africains du Conseil ont insisté sur la nécessité d'une coopération plus étroite avec le Soudan, afin de garantir une transition sans heurt. Nous pensons que, malgré le contexte difficile dans lequel les négociations se sont déroulées, les objectifs clairs qui ont été fixés permettront à l'ONU et au Soudan de mener à bien les phases de transition et de liquidation de la Mission de manière ordonnée et sûre.

Le Conseil a accédé à la demande du Soudan de mettre fin à la Mission, mais nous espérons que notre intérêt à trouver une solution à la situation humanitaire et de sécurité désastreuse qui règne au Soudan, ainsi qu'à ses répercussions sur les États voisins, ne faiblira pas. La situation au Darfour et dans d'autres régions du Soudan est alarmante et nous devons tous répondre aux appels du peuple soudanais qui souffre et qui demande, entre autres, la cessation des hostilités, la protection des civils et la fourniture d'une aide humanitaire aux nombreuses personnes déplacées.

En tant que membres africains du Conseil, nous sommes davantage préoccupés, avec raison, par cette situation et nous continuerons de participer de manière constructive, au Conseil et dans les instances continentales, aux processus nécessaires pour faire cesser les combats engagés au Soudan depuis le 15 avril, et pour définir, en collaboration avec le Soudan, une voie vers la paix, la réconciliation nationale et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux processus menés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et nous appuyons également tous les efforts internationaux coordonnés, en particulier le processus de Djedda, facilité par le Royaume d'Arabie saoudite et les États-Unis, avec le concours de l'IGAD.

Nous appelons les parties en présence au Soudan à coopérer avec les Nations Unies, en particulier avec les organismes humanitaires, après le départ de la MINUATS, afin de faire parvenir l'aide aux personnes qui en ont besoin. Les trois membres africains du Conseil soulignent l'importance de la diplomatie dans ce contexte, encouragent le Secrétariat et l'équipe de pays à faire preuve du même niveau d'engagement constructif que celui manifesté auprès du Conseil pendant la dernière phase des négociations et à régler tous les problèmes techniques liés au retrait et à la liquidation de la Mission.

Pour conclure, nous réitérons notre appel aux parties au conflit pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et ouvrent des couloirs sûrs en vue de l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations qui souffrent au Soudan. Nous appelons également les parties à agir de manière à

mettre fin aux violations des droits humains, telles que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire.

Cette résolution ne répond pas à toutes nos préoccupations, mais nous avons voté pour compte tenu des considérations que je viens de mentionner, et surtout dans l'intérêt du peuple soudanais et dans celui d'une paix et d'une sécurité durables dans ce pays frère.

Enfin, nous souhaitons réitérer notre appel à la non-ingérence de parties extérieures au Soudan et au respect par tous de l'indépendance, de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2715 (2023), rédigée par le Royaume-Uni, sur l'arrêt des activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour la transition au Soudan (MINUATS). Malheureusement, malgré les efforts des rédacteurs pour rapprocher les points de vue de tous les membres du Conseil, ce dont nous remercions nos collègues britanniques, le texte ne répond pas à nos préoccupations clefs.

L'objectif principal de cette résolution est d'accéder à la demande des dirigeants soudanais de fermer la Mission. Cette demande a été formulée clairement et sans équivoque dans la lettre datée du 15 septembre adressée au Secrétaire général par le Ministre soudanais des affaires étrangères, et transmise par le Représentant permanent du Soudan au Président du Conseil de sécurité le 16 novembre (voir S/2023/884). Pareille décision n'est pas le fruit du hasard. Nous devons admettre en toute honnêteté que la Mission n'a pas réussi à mener à bien les tâches qui lui avaient été confiées. Elle qui avait été créée à la demande du Soudan pour soutenir le processus politique, n'est plus adaptée à la réalité du pays, qui a changé. En fait, elle a agi dans l'intérêt d'un seul groupe politique, qui ne bénéficiait pas d'un soutien massif au sein de la société soudanaise.

Je tiens à souligner que demander la liquidation de la Mission relève du droit souverain des autorités soudanaises. Le Soudan a retiré sa confiance à la Mission en grande partie en raison des agissements de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, et parce que plusieurs donateurs, pour des raisons politiques, n'ont pas honoré leurs promesses d'assistance économique. Pendant de nombreuses années, bien des tâches confiées à la Mission sont restées des mots couchés sur le papier ; au lieu de contribuer à régler la crise, la MINUATS n'a fait qu'aggraver la situation, et la collaboration entre l'ONU et les dirigeants soudanais en a pâti.

De notre point de vue, notre objectif commun était de tourner cette page sombre du dialogue entre le Soudan et l'ONU, et de créer un climat propice pour que le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, puisse obtenir des résultats. Tels auraient dû être les objectifs visés par la résolution adoptée aujourd'hui. Cependant, grâce aux efforts de certains de nos collègues occidentaux, elle est devenue essentiellement un instrument pour faire pression sur Khartoum.

Nous comprenons les inquiétudes exprimées par certains de nos collègues, qui ont souligné que la fermeture de la Mission intervient sur fond de détérioration de la situation humanitaire au Soudan. Il est toutefois important de rappeler que les composantes humanitaires et politiques avaient déjà été retirées du mandat de la MINUATS. Plusieurs organismes et structures humanitaires des Nations Unies continuent d'opérer au Soudan et nous les encourageons à accroître leur assistance en ces temps difficiles.

Nous ne pouvons pas accepter la disposition de la résolution qui prévoit la préparation d'un rapport sur la situation dans le pays, alors qu'il n'y a pas de représentants de la Mission présents sur le territoire du Soudan. Comme nous l'avons constaté à de nombreuses reprises, les documents rédigés dans de telles conditions sont déconnectés de la réalité et manquent de fiabilité. En outre, cela accroît le risque de politisation de tels documents. Cela ne semble pourtant pas décourager certains membres du Conseil de sécurité, car l'essentiel pour eux est de conserver la possibilité de faire pression sur le pays en question et, sur la base de ces documents, de lui imposer des objectifs qui lui sont étrangers.

Nous soulignons que ce comportement est le reflet du dédain de l'Occident collectif à l'égard des problèmes rencontrés par les pays du Sud, dans le prolongement de leurs approches néocoloniales depuis longtemps obsolètes, mais ressuscitées avec zèle.

Je saisis cette occasion pour souhaiter à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, plein succès dans ses travaux, dans un esprit d'interaction constructive et impartiale avec toutes les parties soudanaises. Dans le même temps, nous estimons qu'il importe de veiller à ce que tous les efforts visant à régler la crise dans ce pays donnent la priorité à l'objectif d'instaurer la paix et la stabilité le plus rapidement possible, aux intérêts du peuple soudanais et à l'inviolabilité des principes de souveraineté, d'unité et d'intégrité territoriale du Soudan.

En ce qui concerne le prochain rapport sur la situation au Soudan, qui sera publié dans 90 jours, nous

espérons qu'il sera entièrement consacré au retrait réussi et complet de la MINUATS du pays.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, des efforts considérables qu'il a déployés afin de trouver un consensus sur le texte.

Bien que les États-Unis aient voté pour la résolution 2715 (2023) afin de permettre un retrait sûr et ordonné de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), nous craignons vivement que la réduction de la présence internationale au Soudan ne fasse qu'enhardir les auteurs d'atrocités, avec des conséquences désastreuses pour les civils. En fait, l'action de la MINUATS n'en est que plus importante étant donné la persistance du conflit ouvert, des atrocités, des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, la situation humanitaire catastrophique pour des dizaines de millions de Soudanais, et le risque croissant de propagation qui menace la sécurité et la stabilité de la région.

Depuis le début du conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, des atteintes flagrantes et généralisées ont été signalées. En octobre, l'ONU et les médias internationaux ont fait état de plus de 10 500 morts parmi les civils. En outre, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en novembre, plus de 4,9 millions de personnes étaient déplacées et plus de 1,2 million de personnes avaient fui le pays depuis le 15 avril.

Le conflit a donné lieu à d'importantes atteintes aux droits humains, des informations crédibles faisant notamment état d'exécutions illégales ou arbitraires, d'enlèvements, de violences physiques et de châtiments corporels, de conditions de détention très difficiles et mettant en danger la vie des détenus, ainsi que d'arrestations et de détentions arbitraires. On signale également la persistance d'atrocités, notamment des meurtres fondés sur l'appartenance ethnique, des attaques prenant pour cible des défenseurs des droits humains et le pillage et l'incendie de localités entières par les Forces d'appui rapide et leurs milices alliées dans le Darfour occidental. Les atrocités commises au Darfour occidental et dans d'autres régions rappellent de manière inquiétante les événements horribles qui ont amené les États-Unis à établir en 2004 qu'un génocide avait été commis au Darfour.

Non seulement les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide n'assurent pas la protection des populations vulnérables du Soudan, mais elles violent les droits humains. Les femmes et les filles sont confrontées à des actes généralisés et omniprésents de violence fondée

sur le genre, y compris des violences sexuelles, des enlèvements et la traite, et peuvent être assujetties au travail et au mariage forcés. Les belligérants, en particulier les Forces d'appui rapide, participent à la grande majorité de ces violations. Les enfants sont eux aussi victimes de violations des droits humains, notamment des violences et atteintes sexuelles, des meurtres et des mutilations, le recrutement forcé et l'utilisation illégale par des groupes armés.

Tout au long des discussions sur la résolution, nous avons présenté des recommandations fondées sur le bon sens afin de prolonger le mandat de la MINUATS et de permettre à M. Ian Martin de procéder à un examen stratégique approfondi de la Mission qui aurait contribuer à affiner et à renforcer son rôle, en appui à l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, afin de favoriser la fin du conflit, de coordonner l'action humanitaire coordonnée et de protéger les droits humains.

Cependant, d'autres membres du Conseil s'y sont opposés, plaçant les exigences étroites du Gouvernement militaire soudanais avant les besoins du peuple soudanais. D'autres membres ont également refusé de laisser le Conseil s'exprimer haut et fort en faveur de la résolution 1591 (2005), qui appelle tous les États à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la vente ou la fourniture d'armes et de matériel connexe aux acteurs opérant au Darfour. Cette tragédie n'a que trop duré. Nous devons nous unir pour empêcher tout soutien militaire extérieur aux Forces armées soudanaises ou aux Forces d'appui rapide, et pour mettre un terme aux mouvements d'armes vers et par le Darfour.

Nous pensons que la situation exige une mission des Nations Unies avec un mandat renforcé, mais nous saluons l'annonce de la désignation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, et nous espérons que le Conseil de sécurité pourra s'unir pour appuyer son travail. Nous savons que les parties soudanaises se sont engagées à collaborer sérieusement avec l'Envoyé personnel et à appuyer sa mission. Nous espérons qu'elles le feront.

Nous soulignons également la nécessité d'une transition et d'une liquidation ordonnées de la MINUATS afin de veiller à la sûreté des membres du personnel des Nations Unies et au bon déroulement de toutes les opérations des Nations Unies, y compris l'aide humanitaire et l'aide au développement. Le peuple soudanais attend et mérite davantage du Conseil. La situation du Soudan et de sa population est désastreuse.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et remercier la Chine d'avoir dirigé ses travaux en novembre.

En ce qui concerne la résolution adoptée aujourd'hui, je remercie tout d'abord le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, des efforts considérables qu'il a déployés dans ce dossier. Nous remercions également la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et son personnel, qui ont travaillé sans relâche pour le peuple soudanais depuis la création de la Mission.

Nous regrettons que le Conseil se réunisse aujourd'hui pour mettre fin à la Mission à un moment où le Soudan et son peuple en ont le plus besoin. Néanmoins, nous restons déterminés à faire en sorte que la transition de la MINUATS se traduise par la poursuite d'une coopération concrète avec l'ONU. Cette coopération doit répondre aux besoins criants du peuple soudanais, qui est confronté à des difficultés humanitaires alarmantes et à des violations du droit international humanitaire. Il est également victime de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits.

Alors que la MINUATS entre dans une nouvelle phase, Malte insiste sur l'importance d'une transition et d'une liquidation sûres et ordonnées. La sécurité du personnel des Nations Unies doit impérativement être assurée. Nous appelons toutes les parties soudanaises concernées à coopérer pleinement avec l'ONU en cette période critique. Nous rappelons en particulier les obligations juridiques du Soudan relatives à l'accord sur le statut de la mission jusqu'au départ du pays du dernier élément de la MINUATS.

Reconnaissant le travail inestimable réalisé par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, Malte apporte son plein appui au transfert des tâches de la MINUATS à l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier les activités de coopération ayant trait aux programmes. Nous appelons à redynamiser l'approche de la présence de l'ONU sur le terrain afin de garantir que toutes les activités de l'Organisation au Soudan fonctionnent de manière efficace et concrète, et qu'elles placent le sort des Soudanais au cœur de leurs préoccupations.

Les femmes et les enfants du Soudan sont soumis à des souffrances indicibles, en particulier des violences et des atteintes sexuelles. Nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser tomber. Ils méritent notre attention, et c'est pourquoi Malte est fermement convaincue que le Conseil doit rester saisi de la situation au Soudan.

Tout en nous félicitant de la nomination de l'Envoyé personnel Lamamra, nous attendons avec impatience que des mises à jour écrites et orales soient communiquées au Conseil en temps utile.

Pour terminer, nous appelons de nouveau les deux parties à cesser immédiatement les hostilités en cours, à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et à œuvrer à la reprise du processus de transition politique. Notre message est clair : seuls le dialogue et la médiation permettront de régler le conflit.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon remercie le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés, en tant que rédacteur, pour trouver un terrain d'entente entre les membres du Conseil, le Soudan et le Secrétariat afin d'élaborer un texte de compromis pour la résolution 2715 (2023).

Bien que le Conseil ait décidé de mettre fin au mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, le soutien que l'ONU fournit au Soudan conserve toute son importance compte tenu de la situation difficile dans ce pays.

Le Japon a voté pour la résolution parce que celle-ci permettra à l'ONU de continuer à fournir un appui au Soudan, sans interruption. À cet égard, le Japon appelle fermement les parties au Soudan à coopérer pleinement avec l'ONU.

Le Japon demande en outre au Soudan de coopérer pour que la transition et la liquidation de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan se déroulent de manière sûre et ordonnée. Nous devons adopter un calendrier réaliste et prendre les dispositions administratives et financières nécessaires au bon déroulement de ces processus.

Le Japon se félicite de la nomination de M. Ramtane Lamamra en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan. Nous lui souhaitons plein succès dans le recours à ses bons offices pour dialoguer avec les parties soudanaises et les États voisins afin de compléter les efforts de paix régionaux, et nous comptons sur lui pour contribuer à la transition du Soudan vers la démocratie lorsque les combats prendront fin.

Le Japon se félicite également que le Soudan ait manifesté son intention de continuer à coopérer avec l'ONU, y compris avec l'Envoyé personnel. À la lumière des nombreuses informations faisant état d'obstacles bureaucratiques, le Japon appelle le Soudan à assumer ses responsabilités en tant que pays hôte.

Je termine en réaffirmant l'engagement du Japon à l'égard du peuple soudanais.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la présente séance à l'envoyé spécial du Gouvernement soudanais.

Le Conseil vient d'adopter la résolution 2715 (2023), qui met fin au mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). La Chine a voté pour cette résolution.

La Chine compte sur le Secrétariat pour élaborer, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, un plan bien réfléchi et détaillé pour le retrait du personnel de la MINUATS, le transfert de ses tâches et la liquidation de ses actifs, entre autres mesures, et pour continuer de coopérer avec le Gouvernement soudanais afin de garantir un retrait sûr et ordonné de la MINUATS et de préserver la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies.

Le conflit impitoyable au Soudan a exacerbé la crise humanitaire. Permettre un rétablissement rapide de la paix et de la stabilité au Soudan est la fervente aspiration du peuple soudanais et le désir partagé de la communauté internationale.

Après le retrait de la MINUATS, la manière dont l'ONU fera face à la situation locale et jouera son rôle reste une question importante pour le Conseil. La Chine constate que le Gouvernement soudanais est disposé à envisager de continuer à coopérer avec l'ONU. Nous demandons au Secrétariat de prendre en compte les vues du Gouvernement soudanais et des organisations régionales, y compris l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour veiller à ce que cette coopération permette de répondre aux besoins concrets du Soudan et de contribuer de façon tangible à son développement pacifique.

Il convient de rappeler que les missions des Nations Unies constituent un moyen important pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les problèmes récemment apparus dans la coopération entre l'ONU et un certain nombre de pays africains démontrent une fois de plus que les opérations des missions doivent respecter le principe du consentement du pays hôte et contribuer au renforcement de la confiance et de la coopération avec les pays concernés, ce qui est la condition préalable à la bonne exécution des mandats des missions. Il est à espérer que le Conseil de sécurité donnera la priorité à la promotion de la communication et de la coopération des missions avec les pays concernés, respectera leur volonté, reconnaîtra leurs réalités nationales et évitera d'imposer des solutions extérieures.

La Chine appuie la nomination par le Secrétaire général Guterres de M. Lamamra en tant qu'Envoyé personnel pour le Soudan et attend de ce dernier qu'il intensifie ses échanges avec le Soudan, les pays de la région et les autres parties concernées et qu'il joue un rôle constructif.

La Chine continuera d'aider le Soudan à préserver sa souveraineté nationale, sa sécurité et son intégrité territoriale et de contribuer concrètement au maintien de la paix et du développement au Soudan par des canaux bilatéraux et multilatéraux.

**M. Hauri** (Suisse) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la Chine pour le travail accompli durant le mois de novembre et de vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de notre plein soutien pour votre présidence.

Nous remercions le Royaume-Uni pour ses efforts ainsi que son approche constructive et consultative en vue d'arriver à un compromis sur le texte de la résolution 2715 (2023), qui a été mis au vote aujourd'hui.

Nous avons pris note de la décision des autorités soudanaises de mettre fin au mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Cette décision intervient dans le contexte de combats persistants et d'un bilan catastrophique pour la population civile. Des millions de personnes sont déplacées. Des millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire et cherchent désespérément à se mettre à l'abri de la violence. Nous entendons des mises en garde contre les risques réels de génocide et d'autres crimes atroces, des crimes qui se déroulent dans un contexte d'impunité quasi totale. Nous ne pouvons tout simplement pas fermer les yeux. Nous réitérons notre appel urgent aux parties afin qu'elles cessent immédiatement les hostilités et respectent leurs obligations en vertu des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils.

La résolution que nous venons d'adopter et qui fait référence à cette situation alarmante prévoit donc, à juste titre, que le Conseil soit informé régulièrement par le Secrétaire général des menaces à la paix et à la sécurité internationales émanant de la situation au Soudan, et des efforts déployés par l'ONU. Ceci est essentiel pour que le Conseil puisse assumer les responsabilités conférées par son mandat.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Ramtane Lamamra en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général, et lui souhaitons beaucoup de succès. Nous l'assurons de notre plein soutien pour ses bons offices afin de compléter les efforts diplomatiques en cours sous la direction de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous sommes encouragés par l'assurance donnée par le Soudan qu'il continuera de coopérer pleinement avec l'ONU et l'Envoyé personnel.

Je remercie également tout le personnel de l'ONU qui a travaillé sans relâche au cours des dernières années. La Suisse continue de collaborer de manière constructive avec le Soudan, les acteurs dans la région et les membres du Conseil pour la paix et la sécurité dans le pays.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également féliciter la Chine pour la façon dont elle a présidé le Conseil au cours du mois de novembre.

Nous remercions le rédacteur en charge de ce dossier d'avoir travaillé sans relâche et d'avoir tenu compte des différents points de vue. L'Albanie a voté pour la résolution 2715 (2023), qui met fin au mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) à compter du 3 décembre, en réponse à la lettre du Gouvernement soudanais, dont il a été pleinement tenu compte. Cependant, nous demeurons profondément préoccupés par l'aggravation de l'insécurité et de la crise humanitaire au Soudan, où les civils continuent de subir des violations de leurs droits humains et du droit international humanitaire. La décision de mettre un terme au mandat de la MINUATS n'a donc pas été prise à la légère.

L'Albanie regrette la tournure prise par les événements ces dernières semaines et félicite le personnel de la MINUATS pour son dévouement et son engagement inébranlables dans la quête de paix et de stabilité au Soudan, malgré des conditions très difficiles. Nous soulignons que la sécurité du personnel des Nations Unies est primordiale. L'Albanie appelle toutes les parties soudanaises à coopérer pleinement avec la MINUATS et les organismes des Nations Unies pendant les phases de transition et de liquidation.

Nous nous félicitons de la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, et lui exprimons notre appui dans sa tâche difficile.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il est indispensable que les risques associés à une cessation ordonnée des activités de la MINUATS soient atténués autant que possible. Indépendamment de la fermeture de la Mission, l'Albanie continuera à se tenir aux côtés de la population soudanaise. Dans cette optique, nous appelons une nouvelle fois les parties au conflit à respecter leurs obligations internationales en matière de protection des civils, en particulier les femmes et les filles. Aujourd'hui plus

que jamais, il est impératif que les efforts humanitaires s'inscrivent dans la durée afin d'éviter que la une nouvelle détérioration d'une situation déjà catastrophique dans le pays se détériore davantage.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier une nouvelle fois aujourd'hui le Royaume-Uni des efforts inlassables et efficaces qu'il a déployés en sa qualité de rédacteur ayant mené la résolution 2715 (2023) à son adoption.

Alors que le Conseil met fin à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) en réponse à la demande du Soudan, je saisis également cette occasion pour exprimer les remerciements et la gratitude de mon pays au personnel de la MINUATS pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions.

Que les choses soient claires : l'ONU n'abandonne pas le Soudan. Le Conseil de sécurité suivra de près, jusqu'à son terme, le processus de réduction des effectifs et de transition. Nous sommes certains que les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant en cours aideront le Conseil à comprendre les besoins et les capacités nécessaires pour appuyer le peuple soudanais et le Soudan dans ces circonstances exceptionnelles. Nous souhaitons également plein succès à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, dans ses nouvelles fonctions.

Nous sommes pleinement conscients de la complexité liée au retrait progressif des missions des Nations Unies, notamment les difficultés logistiques qui doivent être surmontées. Nous espérons que le processus de retrait de la Mission tiendra compte des enseignements tirés des expériences passées et de celles des autorités pour ce qui est d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi qu'un transfert sans heurt des tâches et des compétences spécialisées à l'équipe de pays des Nations Unies.

Je tiens à souligner que l'efficacité des efforts de l'ONU passe par une coopération étroite avec l'État hôte. La lettre du Soudan datée du 16 novembre exprimait l'engagement

« de se concerter de manière constructive avec le Conseil et le Secrétariat sur une nouvelle formule appropriée qui permette de garantir des résultats positifs et applicables » (*S/2023/884, p.2*).

Cette coopération étroite sera essentielle, en particulier au cours des semaines et des mois à venir.

Nous appelons une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat et permanent au Soudan et à la concrétisation par les parties de leur engagement à respecter ce qui a été

convenu à Djedda en mai dernier, y compris l'accès humanitaire sans entrave et la protection des civils. Les Émirats arabes unis appuient tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin à cette crise et pensent qu'il n'existe pas de solution militaire permettant d'apporter à la population soudanaise la sécurité ou la stabilité. À l'heure où les défis politiques, humanitaires et de sécurité sont considérables, notre objectif final est clair : garantir la paix, la stabilité et la prospérité pour la population soudanaise.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Équateur et son excellente équipe de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, ainsi que la Chine de sa présidence toujours compétente en novembre. Je salue la participation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan et de la délégation soudanaise à la présente séance.

Le Brésil a entamé ces négociations en espérant que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) serait renouvelé, car nous pensons qu'elle pouvait encore contribuer à l'amélioration de la situation au Soudan. Néanmoins, nous prenons acte de la demande formulée par le Soudan et sommes conscients du fait que le consentement du gouvernement hôte est essentiel pour toute mission des Nations Unies.

Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir rédigé un texte qui répond aux demandes formulées par le Soudan et à nombre des préoccupations partagées par les membres du Conseil. Nous remercions la Représentante spéciale adjointe pour le Soudan, Clementine Nkweta-Salami, les dirigeants de la MINUATS et le personnel de la Mission de leur travail acharné dans des conditions difficiles.

Nous estimons qu'il est capital que les parties prenantes soudanaises fassent de leur mieux pour faciliter un retrait sûr et ordonné du personnel de la MINUATS au Soudan ainsi qu'un achèvement sans heurt du mandat de la Mission. Les préoccupations du Soudan et de la communauté internationale doivent être prises en compte à l'heure où la MINUATS met fin à son mandat.

Le Brésil demeure profondément préoccupé par la situation au Soudan. Des mois de conflit ont infligé des souffrances intolérables aux Soudanais, en particulier les femmes et les enfants. Cela doit cesser immédiatement. Nous remercions la délégation britannique d'avoir rédigé une déclaration à la presse qui rend bien compte de certaines des préoccupations partagées par les membres du Conseil, et nous regrettons de ne pas avoir pu la publier. Nous soulignons l'importance d'inclure les principales préoccupations exprimées dans la déclaration à la presse dans la résolution 2715 (2023) qui vient d'être adoptée.

Enfin, nous saluons la nomination de l'Envoyé personnel Ramtane Lamamra, un diplomate algérien de carrière, chevronné et très expérimenté, ancien Secrétaire général du Ministère algérien des affaires étrangères et Ministre algérien des affaires étrangères, doté d'une vaste expérience acquise au sein de l'Union africaine et de l'ONU, et spécialiste des questions africaines, et nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir. Nous espérons que ses échanges avec les parties au conflit permettront la poursuite d'un dialogue constructif entre leurs dirigeants, facilitant ainsi un règlement pacifique des différends qui soit susceptible de mettre un terme aux hostilités en cours et d'apporter la paix et l'espoir à la population soudanaise.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude à la délégation chinoise pour la façon dont elle a dirigé le Conseil de sécurité au mois de novembre.

Je remercie la délégation britannique de ses efforts sur le texte de la résolution 2715 (2023) et du rôle très constructif qu'elle a joué pour parvenir aux compromis nécessaires dans le cadre de ce vote.

Nous déplorons les combats violents, qui ont de graves conséquences pour la population civile, ce qui a conduit des millions de personnes à fuir les violences pour se réfugier loin de chez elles. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une série d'événements qui, s'ils sont confirmés, pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Nous lançons une nouvelle fois un appel pressant à toutes les parties concernées pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et respectent leurs obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous pensons que la résolution qui vient d'être adoptée aborde comme il se doit cette situation très inquiétante, en demandant la présentation de rapports réguliers au Conseil sur les menaces que la situation au Soudan fait peser sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur les efforts déployés par l'ONU. Ce mécanisme est fondamental pour que le Conseil puisse s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées, et c'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution.

Nous nous félicitons également de la nomination de M. Lamamra comme Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan et lui souhaitons plein succès.

Nous espérons que les efforts diplomatiques menés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement se poursuivront.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies qui, ces dernières années, a travaillé sans relâche et avec abnégation au Soudan.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

**M. Osman** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous ne doutons pas de votre capacité de mener les travaux et les délibérations du Conseil de manière optimale. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent de la Chine, M. Zhang Jun, de sa direction avisée et de sa coopération constructive avec la délégation soudanaise durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Nous exprimons en outre notre gratitude à tous les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'au rédacteur pour avoir maintenu le dialogue avec nous et avoir été à l'écoute de notre vision ces derniers jours. Nous remercions tous les membres de l'intérêt qu'ils portent aux événements en cours au Soudan.

Le Gouvernement soudanais et les hauts dirigeants du pays s'efforcent de mettre fin à la guerre, de remédier à ses effets et de mener à bon terme la période de transition en relançant un processus politique reposant sur une volonté et un leadership véritablement nationaux et menant à la tenue d'élections libres et transparentes, ouvertes à tous les Soudanais et toutes les Soudanaises, indépendamment de leur affiliation politique, d'une manière qui réponde aux aspirations du peuple soudanais à la paix, à la sécurité et à la prospérité et qui aboutisse au transfert du pouvoir à un gouvernement civil élu.

Nous remercions le Conseil d'avoir répondu favorablement à la demande du Gouvernement soudanais de mettre fin au mandat de la Mission intégrée d'assistance des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Nous réaffirmons que le Gouvernement est prêt à poursuivre des relations constructives avec l'ONU en renforçant la coopération avec l'équipe de pays sur les questions de redressement, de relèvement, de reconstruction et d'appui au développement et en poursuivant la coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour fournir une aide humanitaire

aux personnes qui en ont besoin, ce qui, à ce stade, est notre priorité absolue dans le cadre de nos efforts pour mettre fin à la guerre. Le 15 mai, dans le cadre des efforts visant à asseoir cette coopération, le Gouvernement a conclu l'Accord de Djedda, complété par l'accord en sept points signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le 4 novembre.

Nous insistons sur l'engagement du Soudan à faciliter l'acheminement de l'aide d'urgence depuis Port-Soudan vers toutes les régions du pays ainsi que toutes les procédures visant à mettre fin au blocus de la route transfrontalière entre le Tchad et la région du Darfour imposé par les milices rebelles des Forces d'appui rapide.

Nous tenons à souligner que le dialogue constructif entre le Gouvernement soudanais et l'ONU se poursuivra dans le cadre de la coopération avec le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de ses bons offices, qu'il n'a cessé d'exercer aux côtés du Soudan en vue de mettre fin à la guerre. Nous le remercions par ailleurs de l'intérêt particulier qu'il porte au Soudan.

À cet égard, nous nous référons aux directives adressées par le Président du Conseil souverain de la transition du Soudan, le général Abdel Fattah Al-Burhan, au haut comité national chargé de la coopération avec l'ONU, en vue de faciliter toutes les procédures liées à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer le plus haut degré de coordination avec l'ONU. Le général Al-Burhan a transmis deux lettres au Secrétaire général pour lui faire part de cet intérêt particulier pour la question de l'aide humanitaire, et il l'a également confirmé lors de sa rencontre avec ce dernier au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Le Soudan réaffirme son engagement à coopérer avec l'ONU en ce qui concerne les procédures relatives à la fin du mandat de la MINUATS et à la liquidation de la Mission, notamment le retrait de son personnel et de son matériel. Nous réaffirmons également l'attachement du Gouvernement soudanais à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Enfin, le Soudan mène actuellement une guerre juste et défensive contre des milices agressives transfrontalières qui ont pris pour cible son peuple, ses ressources et ses moyens de subsistance. La guerre menée par les milices rebelles a pour but de provoquer un changement démographique global au Soudan, en exploitant des tendances tribales. Cela va à l'encontre du pluralisme ethnique, culturel et religieux du Soudan. C'est pourquoi le Soudan a besoin du soutien du Conseil, qui doit comprendre les circonstances exceptionnelles et la situation de force majeure dans lesquelles se trouve mon pays. Nous appelons le Conseil à se tenir aux côtés du Soudan afin de préserver sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale, et à condamner les crimes odieux commis par les milices rebelles en violation du droit international humanitaire, des droits humains et de toutes les lois internationales pertinentes. Les milices rebelles ont mobilisé des mercenaires provenant de différents États en vue de compromettre la sécurité et la stabilité du Soudan et de toute la région.

Nous demandons également au Conseil d'appeler les acteurs extérieurs et les États qui appuient les milices rebelles à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du Soudan. Le Soudan n'oubliera pas le rôle joué par les États épris de paix qui l'ont soutenu et se sont tenus à ses côtés pendant cette épreuve.

*La séance est levée à 16 h 30.*